

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« FCP OPTIMA »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES RELATIF À L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2009

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement FCP OPTIMA au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds commun de placement FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières représentent 70,82% de l'actif total au 31 décembre 2009. Cette proportion est inférieure au seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI

Tunis, le 30 mars 2010

BILAN (Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2009
ACTIF	Portefeuille-titres :		40 654 200
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	22 155 112
	- Titres OPCVM	3.1	2 622 409
	- Obligations et valeurs assimilées	3.2	15 876 679
	Placements monétaires et disponibilités :		16 738 005
	- Placements à terme	3.3	16 534 095
	- Disponibilités		203 910
	Autres actifs :		13 217
	- Débiteurs divers		13 217
	TOTAL ACTIF		57 405 422
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.4	84 819
	Autres créditeurs divers	3.5	1 005 046
	Total passif		1 089 865
ACTIF NET	Capital		54 383 651
	Capital en nominal :	3.6	50 000 000
	- Capital début de période		50 000 000
	- Emission en nominal		-
	- Rachat en nominal		-
	Sommes non distribuables :	3.7	4 383 651
	- Des exercices antérieurs		-
	- De l'exercice en cours		4 383 651
	Sommes distribuables :		1 931 906
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.8	1 931 906
	- Report à nouveau		-
	Actif net		56 315 557
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 405 422

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)		Notes	clos le Exercice 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres :		4.1	1 486 651
- Dividendes			557 389
- Revenus des titres OPCVM			108 308
- Revenus des obligations et valeurs assimilées			820 954
Revenus des placements à terme		4.2	891 911
Total des revenus des placements			2 378 562
Charges de gestion des placements		4.3	-376 797
Revenus nets des placements			2 001 765
Autres produits d'exploitation			10 433
Autres charges d'exploitation		4.4	-80 292
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 931 906
Régularisation du résultat d'exploitation			-
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE			1 931 906
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			1 235 042
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres			3 361 351
Frais de négociation			-212 742
SOMMES NON DISTRIBUTABLES			4 383 651
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		4.5	6 315 557

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

clos le Exercice

(Montants exprimés en dinars)

31 décembre 2009

VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	1 931 906
RÉSULTANT DES	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur	1 235 042
OPÉRATIONS	titres	
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	3 361 351
	Frais de négociation	-212 742
TRANSACTIONS SUR LE	Souscriptions :	
CAPITAL	- Capital	-
	- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
	- Régularisation des sommes distribuables	-
	Rachats :	
	- Capital	-
	- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-
	- Régularisation des sommes distribuables	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	6 315 557
ACTIF NET	En début d'exercice	50 000 000
	En fin d'exercice	56 315 557
NOMBRE D'ACTIONS	En début d'exercice	500 000
	En fin d'exercice	500 000
TAUX DE RENDEMENT	Valeur liquidative :	
	En début d'exercice	100,000
	En fin d'exercice	112,631
	TAUX DE RENDEMENT	12,63%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Son siège est au 27 bis, rue du Liban 1002 - Tunis Lafayette.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la SFIB BH et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2009 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
Total	500 000	500 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2009, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Elles se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile. Par dérogation, le premier exercice effectif du FCP commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009. De ce fait, il ne couvre pas une période de 12 mois.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété et évalués initialement à leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. *Évaluation ultérieure des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de reporting, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant un nombre significatifs de séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

3. *Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées*

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, à la date de reporting, à leur valeur de marché (à cette date ou à la date antérieure la plus récente). La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs assimilées non admis à la côte demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

4. *Évaluation des placements monétaires*

Les placements monétaires sont évalués, à la date de reporting, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus

5. *Cession des placements*

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	Plus ou moins-values potentielles	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		20 891 975	22 112 003	1 220 028	39,264	7,255
- ABNS9	717	33 981	33 981	-	0,060	0,008
- ADWYA	39 000	257 838	327 834	69 996	0,582	0,355
- AMEN BANK	8 377	318 353	439 122	120 770	0,780	0,091
- ARTES	111 390	1 301 697	1 346 037	44 339	2,390	0,437
- ASSAD	23 952	277 383	298 418	21 035	0,530	0,240
- ASTREE	1 052	65 987	67 328	1 342	0,120	0,026
- ATB	50 046	328 490	400 568	72 078	0,711	0,063
- ATL	22 000	92 587	117 018	24 431	0,208	0,129
- ATTIJ BANK	48 103	912 496	1 032 723	120 227	1,834	0,160
- BH	155 359	4 013 516	4 282 315	268 799	7,604	0,863
- BNA	271 953	2 806 473	3 097 001	290 528	5,499	0,850
- BT	21 000	1 753 168	2 035 950	282 782	3,615	0,187
- BTE	16 740	512 348	516 396	4 048	0,917	0,372
- CIL	8 418	158 700	239 593	80 893	0,425	0,281
- CIMBIZ	270 914	3 091 416	2 249 941	-841 475	3,995	0,615
- ESSOUKNA	3 000	14 050	16 149	2 099	0,029	0,100
- MAGASIN GENARAL	4 719	616 183	608 751	-7 432	1,081	0,206
- MONOPRIX	391	50 506	90 941	40 435	0,161	0,021
- POULINA GH	34 820	210 926	243 775	32 849	0,433	0,021
- SFBT	115 493	1 287 017	1 435 001	147 983	2,548	0,206
- SIPHAT	2 275	34 122	41 041	6 919	0,073	0,126
- SOTETEL	13 223	200 345	202 761	2 417	0,360	0,570
- SOTUMAG	10 845	18 032	16 886	-1 147	0,030	0,121
- SOTUVER	3 539	381 959	347 643	-34 316	0,617	0,280
- SPDIT SICAF	10 000	49 116	60 370	11 254	0,107	0,037
- STAR	100	14 200	14 419	219	0,026	0,004
- STB	96 676	1 038 193	1 392 521	354 328	2,473	0,389
- TUNISIE LEASING	12 460	279 644	313 170	33 526	0,556	0,183
- TLS NS 09	1 945	45 194	46 563	1 369	0,083	0,029
- TPR	40 000	191 130	224 040	32 910	0,398	0,111
- TUNISAIR	64 587	157 346	160 563	3 217	0,285	0,061
- UIB	22 566	379 580	413 183	33 604	0,734	0,115
Titres OPCVM :		2 608 394	2 622 409	14 014	4,657	-
- POS	9 073	940 338	945 597	5 259	1,679	-
- SICAV EPARGNE	8 136	833 094	838 268	5 174	1,489	-
- SICAV BHO	8 168	834 962	838 543	3 581	1,489	-
Droits :		42 109	43 109	1 000	0,077	0,304
- ABDA09	9 094	36 922	37 922	1 000	0,067	0,092
- TAIR DA 09	6	1	1	-0,060	0,000	0,000
- TLS DA 09	14 405	5 186	5 186	-	0,009	0,212
Total en Dinars		23 542 478	24 777 520	1 235 042	43,998	7,559

NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
BTZc Décembre 2018	4 700	2 516 850	137 768	2 654 618	4,714
BTZc Décembre 2018	4 700	2 519 200	137 684	2 656 884	4,718
BTZc Décembre 2018	4 700	2 521 550	137 599	2 659 149	4,722
BTZc Décembre 2018	4 650	2 497 050	136 052	2 633 102	4,676
BTZc Décembre 2018	4 650	2 499 375	135 968	2 635 343	4,680
BTZc Décembre 2018	4 650	2 501 700	135 883	2 637 583	4,684
Total en Dinars		15 055 725	820 954	15 876 679	28,194

NOTE N°3.3 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
Certificats de dépôt	13	6 500 000	- 1 977	6 498 023	11,539
Placements monétaires	10 000	10 000 000	36 072	10 036 072	17,821
Total en Dinars		16 500 000	34 095	16 534 095	29,360

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	28 273
Déléataire de la gestion administrative et comptable (SIFIB BH)	28 273
Dépositaire (STB)	28 273
Total en Dinars	84 819

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2009
Commissaire aux comptes	12 000
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 763
Rachats en Bourse	988 283
Total en Dinars	1 005 046

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2009
Capital au début de l'exercice :	
- Montant	50 000 000
- Nombre de parts	500 000
- Nombre de porteurs	3
Souscriptions réalisées :	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
Rachats effectués :	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
Capital à la fin de l'exercice :	
- Montant	50 000 000
- Nombre de parts	500 000
- Nombre de porteurs	3

NOTE N°3.7 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2009
Résultat non distribuable de l'exercice en cours	4 383 651
Total en Dinars	4 383 651

NOTE N°3.8 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	1 931 906
Total en Dinars	1 931 906

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Dividendes des actions	557 389
Revenus des titres OPCVM	108 308
Revenus des bons du Trésor	820 954
Total en Dinars	1 486 651

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus des certificats de dépôt	361 899
Revenus des placements monétaires	530 013
Total en Dinars	891 912

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Rémunération du Gestionnaire	251 198
Rémunération du Dépositaire	125 599
Total en Dinars	376 797

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Redevance CMF	62 800
Honoraires	12 000
Autres (visa CMF...)	5 492
Total en Dinars	80 292

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	1 931 906
Résultat non distribuable (*)	4 383 651
Total en Dinars	6 315 557

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation des plus ou moins-values potentielles	1 235 042
Plus ou moins-values réalisées	3 361 351
Frais de négociation	-212 742
Total en Dinars	4 383 651